

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 007-200039808-20240409-2024_04_014-DE

SLOW

Vu la délibération du 3 mars 2022, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve le budget primitif du budget annexe Mobilités 2024 de la communauté de communes
comme suit :

| | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 651 664 | 651 664 |
| Investissement | 400 226 | 400 226 |
| Total | 1 051 890 | 1 051 890 |

Arrête le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif du budget annexe Mobilités pour 2024 et autorise le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois intercommunaux,

Le Président

Luc PICHON



La secrétaire de séance

Monique MULARONI